

ANNEXE J : GRILLES DE SPÉCIFICATION

ZONE A-150

USAGE PERMIS				NORMES D'IMPLANTATION		
Habitation					Min	Max
	Unifamiliale isolée	H-1	x	Marge avant (m)	6	-
	Unifamiliale jumelée	H-2		Marge latérale (m)	2	-
	Unifamiliale en rangée	H-3		Marge arrière (m)	5	-
	Bifamiliale isolée	H-4	x	Somme des marges lat. (m)	-	-
	Bifamiliale jumelée	H-5		Indice d'occupation au sol (%)	-	-
	Bifamiliale en rangée	H-6		Hauteur (m)	4,5	9
	Multifamiliale	H-7		Nombre d'étage	-	-
	Communautaire	H-8		Art. complémentaires – règlement de zonage		
	Maison Mobile	H-9				
	Maison uni-modulaire	H-10				
	Saisonnière (chalet)	H-11	x			
Commerce et Service						
	Vente au détail	C-1		NOTES PARTICULIÈRES		
	Vente en gros	C-2				
	Hébergement et/ou restauration	C-3				
	À vocation récréo-touristique	C-4				
	Dépanneur	C-5				
	Établissements exploitant l'érotisme	C-6				
	Services divers	C-7				
	Atelier d'artisan	C-8	x			
	Poste d'essence	C-9				
	Vente ou location de véhicule moteurs	C-10				
	Réparation automobile	C-11				
	Para-industriels	C-12				
	Relié à l'agriculture	C-13	x	Zone agricole décrétée		
	Relié à la forêt	C-14				
Industrie						
	Légère	I-1				
	Lourde	I-2				
	Transformation agricole sans nuisances	I-3				
	Transformation agricole avec nuisances	I-4				
Public						
	Public et institutionnel	P-1				
	Utilité publique	P-2	x			
Récréation et tourisme						
	Extensif	R-1	x			
	Intensif	R-2				
	Pourvoirie	R-3				
	Complémentaire à l'agriculture	R-4	x ^(a)			
Agriculture						
	Agriculture de type 1	A-1	x			
	Agriculture de type 2	A-2				
	Agriculture de type 3	A-3				
Autres Usages						
	Extraction	U-1	x			
	Usages particuliers	U-2				